

Aujourd'hui

TOURNAI PROJET

# Le quartier écologique sortira bien de terre

"Il tiendra compte des doléances des riverains du Pic au Vent"

**Le Collège échevinal a donné son feu vert à la construction de l'écoquartier, tenant compte des remarques et des inquiétudes émises par les habitants du Pic au Vent, assure-t-il. Des amendements devront toutefois être apportés, à ce projet avant-gardiste.**

Trente-six maisons "passives", impliquant une réduction maximale de la consommation d'énergie, vendues en copropriété, une serre, de généreux espaces verts... Et même, dans un second temps, la production d'énergie renouvelable via le photovoltaïque. C'est le dessein de la SPRL tournaisienne 36°8 qui a acquis un terrain de 1,77 ha au quartier du Pic au

## CH. MASSY: "Y A-T-IL DES RAISONS OBJECTIVES DE REFUSER CE PROJET?"

Vent, situé derrière la chaussée de Douai (notre édition du 2 février).

Le projet n'a pas manqué de susciter un tollé de la part des riverains qui, après l'enquête publique à la fin de l'année dernière, ont expédié 20 lettres de protestation ainsi qu'une pétition de 104 signatures aux autorités communales. "Une réaction légitime", qualifie le pourgmestre de Tournai Christian Massy, "peut-être due à un manque de communication."

On sait toutefois que, conciliant, le promoteur Eric Marchal avait en son temps organisé une réunion avec les riverains alors que rien ne l'y obligeait. Laquelle s'était achevée dans le chahut général...

Avant d'accorder le permis d'urbanisme, le Collège échevinal a tenu à recevoir M. Marchal. Dont les explications devraient apaiser les peurs (lire ci-dessous).

À Tournai, la majorité PS-cdH s'est donc montrée sensible aux arguments de l'architecte qui préconise un nouveau mode d'habitat basé, notamment, sur la mitoyenneté afin de réduire au maximum des frais énergétiques. "Des préoccupations d'ordre économique et écologique", considère la première échevine Natacha Alleman.

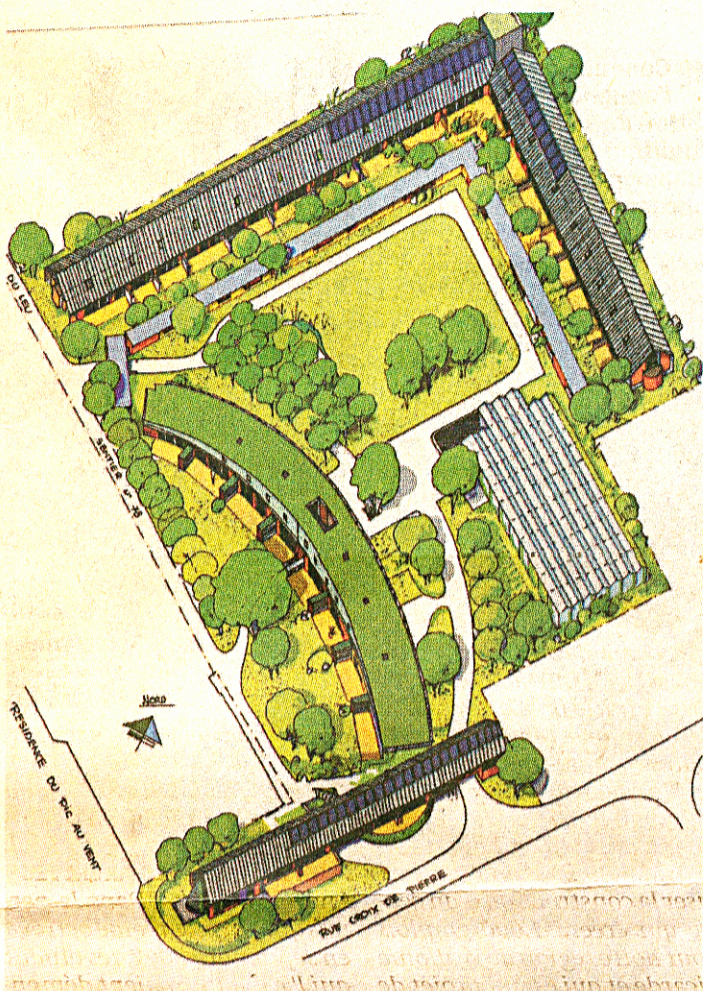
### LES TRAVAUX DÈS FIN 2008

Le dossier doit encore passer au conseil communal, pour ce qui concerne la modification de la voirie extérieure: un accès au clos sera évidemment créé pour les véhicules. Toutes les routes à l'intérieur du futur quartier restent privées.

Ultime étape: le projet sera envoyé au service de l'urbanisme de la Région wallonne à Mons, qui disposera de 35 jours pour prendre sa décision.

Mais on voit mal ce qui pourrait entraver la naissance de l'écoquartier. Les travaux devraient débuter à la fin de cette année.

"Personnellement, je pense que la construction de cet éco-



Le futur écoquartier, bordé par la rue Croix de Pierre. ■ SPRL 36°8

quartier pourrait donner l'impulsion à d'autres projets où l'on se dirige vers un nouveau mode d'habitat", dit Christian Massy. Qui n'exclut pas, à l'avenir, la création de logements sociaux incluant la même philosophie... «

NATHALIE REMY

### RIVERAINS

**"On n'a rien contre. Mais pas chez nous!"**

équivalente à celle existant dans le quartier.

> **La rupture avec l'architecture du quartier composé en majorité de maisons à quatre façades?** Ces dernières s'avèrent terriblement énergivores...

> **L'accroissement du trafic routier et le manque de places de parking?** Rappelons que 76 emplacements, sous abris ou non, sont prévus dans le projet. "Et je doute que les futurs occupants, animés de préoccupations écologiques, disposent de deux voitures par foyer", ajoute l'échevine de l'Urbanisme Natacha Alleman. La Ville a par ailleurs envisagé la création d'une sortie directe de l'écoquartier sur la chaussée de Douai, une idée abandonnée suite aux avis négatifs émis par les services voyer et de police. Celle-ci ajoute que l'accès à ladite chaussée ne cause pas de gros problèmes de mobilité, hormis entre 7h45 et 8h15.

> **Des inondations?** "Nous avons demandé au promoteur de prendre toutes les mesures nécessaires pour les éviter pendant la durée des travaux", signale Natacha Alleman. "Pour la suite, elles sont très peu probables car toutes les précautions ont été prises, notamment avec le bassin..."

> **Le bassin d'orage situé au centre de l'écoquartier?** Il ne s'agit pas d'un bassin de décantation pour les eaux usées, puisqu'il recevra les eaux de pluies et de ruissellement. «

"L'écoquartier est un projet intéressant", concédait, hier, un habitant du Pic au Vent. "Mais qu'ils aillent le faire ailleurs!", ajoutait-il aussitôt, illustrant à merveille le phénomène Nimby ("pas dans mon jardin").

Si les autorités communales considèrent avoir rencontré au maximum leurs avis, les riverains assurent le contraire. Les craintes relatives aux points détaillés ci-contre subsistent... "On s'est battus et on n'a pas été beaucoup écoutés", regrettait, hier, cet habitant déçu du Pic au vent... Pas convaincu, tout comme ses voisins, par les arguments du promoteur... "S'il y a des inondations malgré tout, ce ne sera pas la Ville, qui a donné son accord, qui en fera les frais!" Il ajoute: "Et si la piscine est réalisée? Cela signifie que des enfants iront y jouer, cela fera du bruit et l'été, on ne pourra plus être tranquilles dans notre jardin."

Un autre riverain, lui, assure qu'il n'est pas contre de nouvelles constructions dans le quartier, mais ne croit pas aux arguments écologiques avancés par la SPRL. Les panneaux solaires? "C'est du bidon. On ne tient pas compte de leur usure, des panes, etc." Il ajoute, sans toutefois les dévoiler, que les riverains tenteront de nouvelles actions contre ce projet. «

N.R.

N.R.

LE PROMOTEUR ENTENDU PAR LES AUTORITÉS

## Des précisions apaisantes



Le maire et la première échevine examinent les plans... ■ N.R.

Avant de donner son aval, le Collège échevinal a confronté le promoteur aux doléances mises par les habitants du Pic au Vent.

> **Une bruyante salle des fêtes?** La serre figurait parmi les plus grosses réticences des détracteurs de l'écoquartier. Eric Marchal précise qu'elle n'abritera pas une salle des fêtes: un jardin occupera l'essentiel de l'infrastructure. La salle polyvalente accueillera les réunions et activités

des copropriétaires. Le Collège a toutefois demandé au promoteur, en raison des craintes relatives aux nuisances sonores et à la perte d'ensoleillement, de revoir ce point, qui fera donc l'objet d'un permis modificatif. Les promoteurs n'excluent pas d'insérer une piscine, dans leur nouveau projet de serre.

> **Une trop forte densité de population?** L'espace devoulu à chaque habitation équivaldra à 5 ares, soit une densité plus ou moins